



Guéret, le 7 août 2017

## Communiqué de presse

### Élection municipale partielle complémentaire Les Mars les dimanches 1<sup>er</sup> et 8 octobre 2017

Suite à la vacance de quatre sièges de conseiller municipal au sein de la commune Des Mars, la Sous-Préfète d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1<sup>er</sup> tour a été fixé au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017. L'éventuel second tour aura lieu le dimanche 8 octobre 2017.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5 rue Saint-Jean 23200 – Aubusson aux jours et heures suivants :

#### Pour le premier tour de scrutin :

- Le mercredi 13 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le jeudi 14 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

#### Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- Lundi 2 octobre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mardi 3 octobre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfet de la Creuse



Préfet 23